

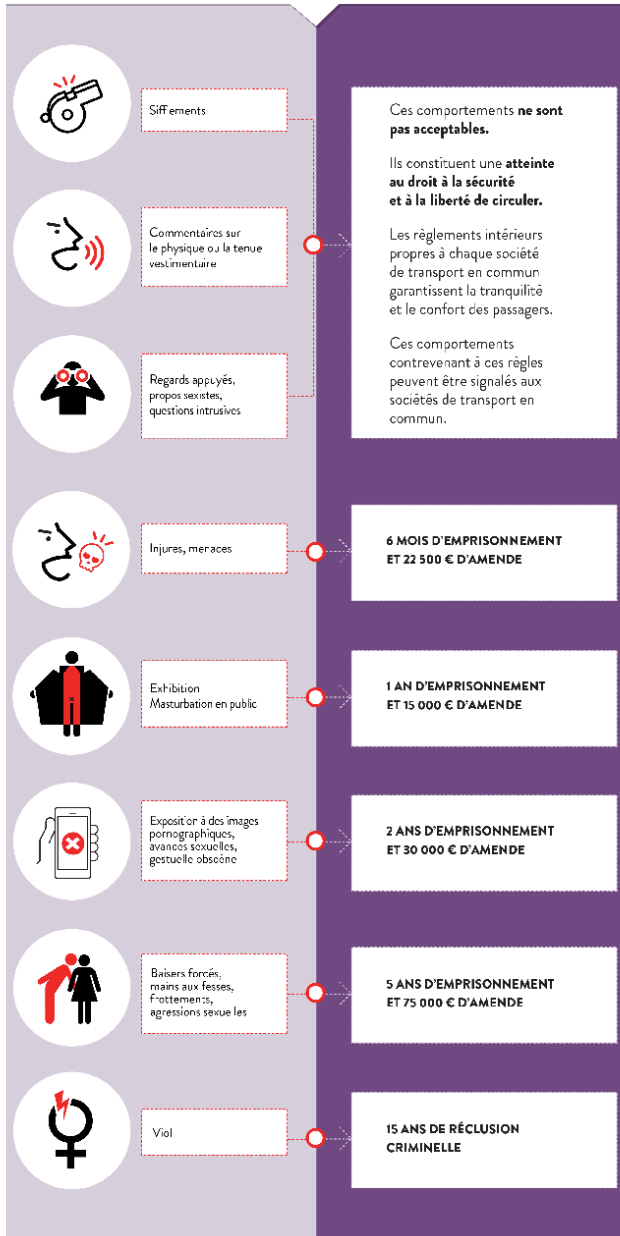
HARCÈLEMENT SEXUEL ET VIOLENCES SEXISTES : QUE DIT LA LOI ?

Le harcèlement sexiste se caractérise par le fait d'imposer tout propos ou comportement à quelqu'un en raison de son sexe ou de son orientation sexuelle et de créer ainsi une situation intimidante, humiliante, dégradante ou offensante portant atteinte à la dignité de la personne.

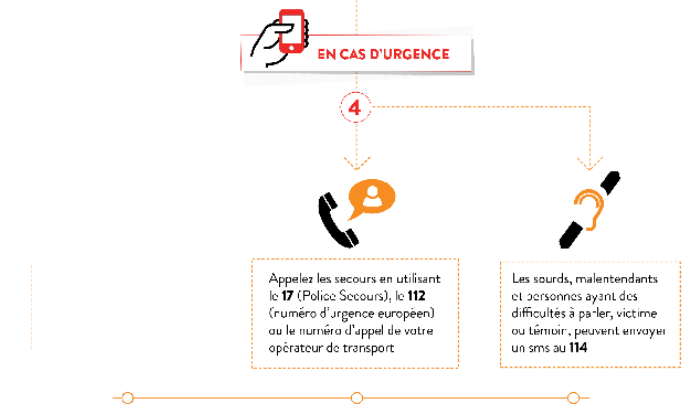
Le quotidien des femmes ne doit pas ressembler à ça.

Témoins, victimes : signalez ces comportements pour faire changer les choses.

DIFFÉRENTES FORMES, TOUTES INACCEPTABLES



TÉMOIN : QUELQUES CONSEILS POUR RÉAGIR !



VOUS AVEZ ÉTÉ TÉMOIN D'UNE AGRESSION :

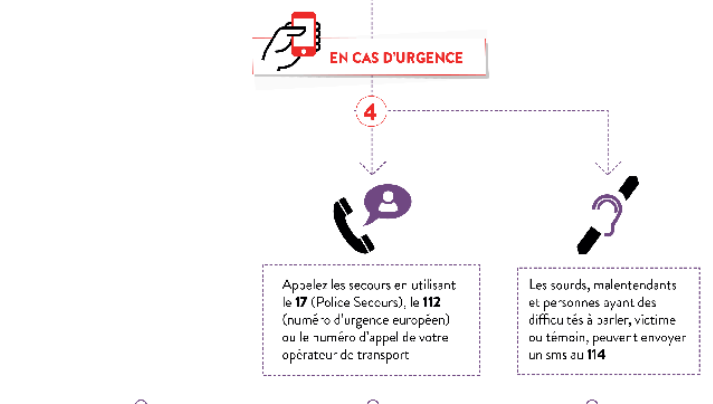
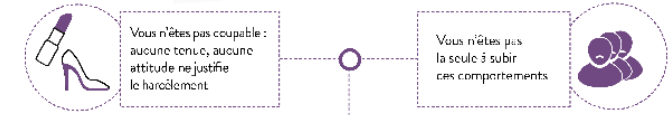
Vous pouvez proposer à la victime de l'accompagner pour déposer plainte.

FACE AU HARCÈLEMENT, N'ATTENDONS PAS POUR RÉAGIR.

Plus d'informations sur femmes.gouv.fr/harcèlement



VICTIME : VOUS POUVEZ DIRE NON !



VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME D'UNE AGRESSION :

N'hésitez pas à déposer plainte. Vous pouvez demander à un témoin de vous accompagner pour vous soutenir.

FACE AU HARCÈLEMENT, N'ATTENDONS PAS POUR RÉAGIR.

Plus d'informations sur femmes.gouv.fr/harcèlement



Source : Infographies sur le thème du sexisme
Ministères des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes

LE CONSENTEMENT

TOUT ACTE SEXUEL DOIT ETRE CONSENTI
PAR LES PARTENAIRES : LE
CONSENTEMENT DOIT ETRE RECIPROQUE

- L'expression du non-consentement peut être verbal (propos, écrits) ou non verbal (comportements, silences, attitudes d'évitement) ou les 2.
- Le silence ne vaut pas consentement.
- Le consentement doit être libre et éclairé.
- Le consentement doit être donné par la personne elle-même.
- Le consentement est temporaire. Il peut être donné puis retiré.

IL N'Y A PAS CONSENTEMENT SI :

- Il est donné par un tiers.
- La personne n'a pas la capacité de consentir (par exemple : la personne est inconsciente du fait notamment de l'alcool, de drogue, de médicament, elle est endormie, dans le coma...).
- La personne a subi des violences, des menaces, de la contrainte physique, morale ou financière.

Elle peut être d'accord pour un acte sexuel et en refuser un autre.

Elle peut, après avoir consenti à l'acte sexuel, exprimer son refus de poursuivre ou de recommencer un autre jour. Le consentement peut être retiré à tout moment.

Extrait du court-métrage pédagogique « Une femme comme moi »

Camille : « *Et là il me redit la même chose, faudra bien que tu y passes un jour. Non ?*

Moi je veux répondre « le sexe c'est pas une priorité dans ma vie », mais rien ne me vient, je suis pas très à l'aise.

Il me fait mal, je ferme les jambes le plus fort possible pour que sa main ne rentre pas... »

Chloé : « *Je lui dis qu'il ne peut pas faire ça, mais il me demande quand est-ce qu'on peut se voir, il me dit qu'il pense à moi. Il m'embrasse de force et me touche les seins, il fait comme si j'étais consentante.* »

Elise : « *Plus j'exprime le fait que ça me choque, plus ça l'excite, plus ça l'amuse. Il jubilait de sentir une résistance. C'était vain.*

Ça a été très très vite très clair, et très très vite je lui ai dit fermement non.

Le harcèlement, c'est pas de la drague qui dérape. Dans la drague, il y a la notion de plaisir, de consentement, d'échange, de respect...

Le harcèlement sexuel, c'est de la destruction massive. On ne se rend pas compte à quel point ça peut détruire. »

LA DIFFERENCE ENTRE SEDUCTION - DRAGUE ET HARCELEMENT SEXUEL - VIOLENCE

LA SEDUCTION

Lorsqu'une personne souhaite séduire une autre personne, elle a des propos et des comportements positifs et respectueux. Elle est attentive et à l'écoute de ce que cela produit chez l'autre. Les relations souhaitées sont égalitaires et réciproques. Le jeu de la séduction a pour règles : **le respect, la réciprocité et l'égalité**. La personne se sent bien, respectée et en sécurité.

LE HARCELEMENT SEXUEL / VIOLENCE / OUTRAGE SEXISTE / HARCELEMENT DE RUE

A l'inverse le harceleur ne cherche pas à séduire ou à plaire, il veut imposer ses choix et son pouvoir. Il nie l'autre. Il ne tient pas compte des désirs, des choix, du consentement de l'autre. La victime est mal à l'aise, humiliée, nerveuse, en colère. Elle cherche à éviter de se retrouver avec le harceleur. S'installe alors une situation de domination.

Les comportements, propos subis créent **un climat d'insécurité, de peur et de tension pour la victime**. Ils peuvent traumatiser la victime.

La séduction est un rapport d'égalité alors que le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles sont des rapports de domination.

Source :

Livret d'accompagnement du court-métrage de formation « une femme comme moi »

À destination de la fonction publique

Comprendre et agir contre les violences sexuelles dans les relations de travail : l'entretien avec une victime

Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances



RIVA et agissements sexistes

